

Avis au public
EAU/AUT/17/0104

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Traversée du cours d'eau «Kälbaach» par une canalisation DN 300 FD et divers réseaux à Noertzange

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/17/0104 de la part de la commune de Bettembourg concernant la gestion des eaux dans le cadre d'une traversée du cours d'eau «Kälbaach» par une canalisation DN 300 FD et divers réseaux à Noertzange.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 3 mars 2017.

Fait à Bettembourg, le 9 mars 2017.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

